



CAMP DE JOUR
MUNICIPAL
CONFORME 2018

ASSOCIATION
RÉCRÉATIVE
MILTON ♥ PARC

Relâche scolaire 2019 GUIDE DU PARENT



♥
Milton-
Parc
à cœur

Table des matières

Table des matières	1
1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 Horaire du camp de jour.....	2
1.2 Communication.....	2
1.3 Site et point de rencontre	3
1.4 Politique de remboursement.....	3
1.5 Reçu d'impôts	4
2. TENUE VESTIMENTAIRE ET OBJETS PERSONNELS	4
2.1 Objets perdus.....	4
2.2 Boîte à lunch.....	4
2.3 Sac à dos	5
2.4 Prévention des poux.....	5
3. PROGRAMME SAINES HABITUDES DE VIE.....	6
4. SERVICE DE GARDE.....	6
4.1 Heures d'ouverture.....	6
4.2 Frais de retard et pénalités.....	6
4.3 Fonctionnement.....	7
4.4 Règlements du service de garde et de l'accueil	7
5. SÉCURITÉ.....	7
5.1 Épipen.....	7
5.2 Piscine	7
5.3 Urgence.....	8
5.4 Coordonnées et autres informations au dossier	8
6. CODE DE VIE	8
6.1 Procédure d'intervention	8

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX


1.1 Horaire du camp de jour

Du lundi au vendredi de 9 h à 16 h, à moins d'avis contraire.

Si vous prévoyez récupérer votre enfant avant ces heures, veuillez nous en aviser par téléphone ou par courriel.

1.2 Communication

 campdejour@miltonpark.org

 (514) 872-0566

 **Babillard :**

Un babillard situé près du bureau d'accueil au Centre multi-ethnique Saint-Louis (CME), sera mis à votre disposition. Vous y trouverez la programmation hebdomadaire de chacun des groupes ainsi que d'autres informations utiles. Prenez quelques minutes à votre arrivée le matin pour y jeter un coup d'œil.

 **L'infocamp :**

Un outil très utile afin de connaître les horaires, nos thématiques et événements spéciaux. L'infocamp vous sera envoyé par courriel, le vendredi précédent la semaine de camp. Des copies seront également disponibles le lundi au bureau d'accueil du CME.

 **L'équipe d'animation :**

Tous les matins dès 9 h, les animateurs et l'équipe de coordination seront dans le gymnase pour vous accueillir et répondre à vos questions. N'hésitez pas à venir nous voir!

1.3 Site et point de rencontre

Centre multiethnique Saint-Louis

Adresse : 3555, rue St-Urbain, Montréal (Québec) H2X 2N6

Où : au gymnase

Quand : tous les matins, à partir de 9 h

1.4 Politique de remboursement

Des frais de membre de 5 \$ sont exigés une fois par année, par enfant ;

Des frais d'inscription de 15 \$ seront exigés une fois par année et ne sont pas remboursables;

L'ARMP facturera des frais de 25 \$ pour tout chèque sans provision ;

Les frais d'inscription au camp de jour de l'ARMP seront remboursés en totalité moins des frais d'annulation de 25 \$ dans le cas d'une annulation plus de 14 jours avant le début du bloc concerné ;

Les frais d'inscription au service de garde de l'ARMP seront remboursés en totalité moins des frais d'annulation de 10 % dans le cas d'une annulation plus de 14 jours avant le début du bloc concerné ;

Les frais d'inscription au camp de jour et au service de garde ne seront pas remboursés dans le cas d'une annulation moins de 14 jours avant le début du bloc concerné et aucune modification ne sera possible après cette date ;

Dans le cas où l'enfant ne peut plus participer aux activités du camp de jour pour des raisons de santé (preuve médicale à l'appui), le camp de jour de l'ARMP remboursera la totalité des frais d'inscription moins les frais d'annulation de 25 \$;

Toute demande de remboursement ou de crédit doit être faite par écrit. Vous pouvez obtenir le formulaire au bureau d'accueil de l'ARMP ;

Les remboursements se feront par chèque uniquement. Vous devrez prévoir un délai de 15 jours ouvrables.

1.5 Reçu d'impôts

Veuillez vérifier et conserver le reçu qui vous sera envoyé par courriel en février 2019 (relevé

24). Celui-ci vous servira aux fins d'impôts. Le reçu sera fait au nom du détenteur du compte sous lequel l'inscription a été faite.

2. TENUE VESTIMENTAIRE ET OBJETS PERSONNELS

Les animateurs ne sont pas autorisés à assurer la garde de montre, d'argent, d'objet de valeur ou tout autre article appartenant aux enfants. À cet effet, nous ne sommes pas responsables des objets perdus, volés, brisés ou endommagés. Les appareils électroniques sont interdits au camp de jour.

2.1 Objets perdus

Un bac d'objets trouvés est placé dans le vestibule de l'entrée donnant sur le parc. Il sera vidé chaque vendredi.

2.2 Boîte à lunch



Les enfants devront apporter :

- ✓ Un lunch froid (pas d'accès à un four micro-ondes ou à un réfrigérateur) ;
- ✓ Une bouteille d'eau réutilisable (en plastique ou en métal) ;
- ✓ Au minimum 2 collations nutritives (fruits, légumes, fromages, etc.)



Attention! Les aliments suivants sont interdits :

- ✓ Fruits de mer et poissons ;
- ✓ Noix et arachides.

2.3 Sac à dos



Afin de profiter au maximum des activités de la relâche scolaire, votre enfant devra apporter :

- ✓ Un cache-cou (privilégier le cache-cou au foulard à des fins préventives des accidents)
- ✓ Des mitaines ou des gants chauds
- ✓ Manteau
- ✓ Bottes d'hiver
- ✓ Vêtements confortables pour le sport
- ✓ Tuques d'hiver
- ✓ Bouteille d'eau réutilisable
- ✓ Chandail et chaussette de rechange
- ✓ Espadrille ou chaussures fermées
- ✓ Maillot de bain et serviette

** Veuillez svp identifier tous les vêtements et articles de votre enfant en inscrivant son prénom et son nom de famille. (Ex : boîte à lunch, serviette, contenants, etc.)**

2.4 Prévention des poux



À titre préventif, veuillez :

- ✓ Attacher les cheveux de votre enfant afin d'éviter les épidémies ;
- ✓ Vérifier régulièrement la tête de votre enfant ;
- ✓ Aviser immédiatement le coordonnateur du camp de jour si votre enfant a des poux et suivre les directives recommandées pour le traitement des poux ;
- ✓ Garder l'enfant à la maison jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucune trace de poux ou de lentes.

3. PROGRAMME SAINES HABITUDES DE VIE

⇒ Ayant à cœur la santé et le bien-être de vos enfants, le camp de jour de l'ARMP s'engage et participe à la promotion des saines habitudes de vie :

⇒

- Les animateurs ont reçu une formation afin d'acquérir des outils valorisant les saines habitudes de vie;
- Les animateurs inclus au minimum 60 minutes d'activité physique intense et/ou modérée dans leur programmation journalière;
- Une collation santé est offerte aux enfants du service de garde de l'après-midi;
- Nous privilégions les déplacements à pieds et optons pour des sorties qui font bouger vos enfants;
- Rendez-vous au www.tremplinsante.ca pour obtenir de plus amples informations sur le programme.



4. SERVICE DE GARDE

4.1 Heures d'ouverture



Avant-midi : Lundi au vendredi de 7 h à 9 h

Après-midi : Lundi au vendredi de 16 h à 18 h

4.2 Frais de retard et pénalités

Si un enfant se présente au service de garde sans qu'il y soit inscrit, des frais de 10 \$ seront facturés;

Si un enfant inscrit au service de garde est encore sur les lieux après 18 h ou s'il arrive avant 7 h, des frais de 10 \$ par tranche de 10 minutes seront facturés.

4.3 Fonctionnement

Durant les heures du service de garde, plusieurs activités sont organisées en fonction des champs d'intérêt des enfants.

Tous les matins, les enfants doivent indiquer leur présence au responsable du service de garde.

Le soir, avant de quitter, il est important que le parent avise le responsable du service de garde du départ de son enfant en s'identifiant.

4.4 Règlements du service de garde et de l'accueil

Lorsqu'un adulte vient chercher l'enfant, il doit obligatoirement être inscrit sur la liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant.

Advenant qu'une autre personne vienne chercher l'enfant, le coordonnateur ou l'animateur de l'enfant devra en être avisé la veille ou le matin, sans quoi l'enfant devra rester au camp de jour ou au service de garde jusqu'à ce qu'une personne autorisée se présente.

Si votre enfant peut partir seul, à pied ou à bicyclette, vous devez aviser l'animateur ou le coordonnateur en mentionnant l'heure à laquelle il est autorisé à quitter les lieux.

Les enfants doivent en tout temps demeurer avec le personnel du service de garde.

Aucune flânerie à l'extérieur, dans les vestiaires, au gymnase ou dans les locaux ne sera tolérée.

5. SÉCURITÉ

5.1 Épipen

Si votre enfant souffre d'allergies, celui-ci doit avoir son Épipen **en tout temps** avec lui au camp de jour.

5.2 Piscine

Bien qu'en aucun cas nous ne forçons votre enfant à se baigner, le maillot de bain est

obligatoire. Le groupe peut ne pas avoir accès à la piscine si un seul enfant n'a pas son maillot de bain ;

Les normes à suivre lors des activités ou sorties incluant la baignade doivent être respectées afin d'assurer une sécurité maximale à votre enfant.

5.3 Urgence

Si le personnel de l'ARMP juge nécessaire pour cause de maladie ou d'accident, de transporter un enfant par ambulance, les frais encourus seront facturés aux parents.

5.4 Coordonnées et autres informations au dossier

Les parents ont la responsabilité de maintenir à jour les informations fournies lors de l'inscription de l'enfant. Ces informations sont vitales en cas d'urgence. Veuillez nous communiquer tout changement de coordonnées (adresse, téléphone, courriel) ou tout changement sur la santé de votre enfant (prescriptions, entorse, rhume des foies, etc.) en avisant le coordonnateur du camp de jour.

6. CODE DE VIE

- ✓ Être respectueux avec notre entourage par notre langage et nos gestes
- ✓ Laisser les jeux et appareils électroniques à la maison ;
- ✓ Se déplacer de façon sécuritaire ;
- ✓ Portez des vêtements et chaussures appropriés et sécuritaires ;
- ✓ Régler nos conflits en discutant.

6.1 Procédure d'intervention

Le camp de jour applique une tolérance zéro face à la violence
(Exemples : mordre, cracher, frapper, insulter, intimider, lancer des objets, etc.)

Si un comportement nuit à la santé, la sécurité ou au bien être d'un autre enfant ou du groupe :

- 1) L'enfant devra se conformer aux directives émises par l'animateur ;
- 2) Si celui-ci persiste, une rencontre avec l'équipe de coordination aura lieu et un billet précisant au parent le comportement de l'enfant et les mesures prises

avec lui sera émis et devra être signé par un parent et remis le lendemain au coordonnateur ;

- 3) Si les manquements au code de vie persistent, le parent et l'enfant devront rencontrer l'équipe de coordination afin de déterminer les mesures à prendre pour remédier à la situation ;
- 4) Si le problème n'a pu être réglé après ces interventions, une mesure de suspension ou de renvoi sera prononcée par l'équipe de coordination et la direction de l'ARMP.

À propos de l'ARMP

L'Association récréative Milton-Parc est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de multiplier les interactions sociales entre les gens qui vivent, travaillent et étudient dans le quartier Milton-Parc. Par le sport, le loisir, l'éducation populaire et l'organisation d'évènements communautaires, l'ARMP vise à valoriser le dynamisme du quartier, à renforcer son identité et à le faire rayonner.

Nous vous invitons à visiter notre site Internet (www.miltonpark.org) ou à passer nous voir au comptoir d'inscription afin de découvrir nos programmes, activités et projets s'adressant aux enfants, familles, adultes et aînés.

De la part de toute l'équipe, encore une fois bienvenue !

